



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2025

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 15 |
| Membres présents | 11 |
| Nombre de voix | 13 |

Etaient présents : ANTOINE Corinne - BONNAIRE Guy - DOLLEZ Patrice - FRADELLA Cédric - GENNEVOIS Hervé - GROHS Doris - LEININGER Véronique - PLATAT Mégane - SCHEIDER Franck - SCHREINER Marie-Claire - SEGURA Olivier

Absents excusés : GENNEVOIS Marie a donné procuration à GENNEVOIS Hervé - VUILLEMARD Patrick a donné procuration à GROHS Doris - PITTET Jordane

Absent non excusé : BONVIER Camille

Le secrétaire de séance élu par le Conseil Municipal : CALLEGARI Carine.

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie de Stuckange sous la présidence d'Olivier SEGURA, maire.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé à la majorité par les membres présents et représentés du conseil du 19 décembre 2024.

| | |
|------------|----|
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Convocation transmise le 18 janvier 2025.

01DEL2025 – Utilisation des délégations du Maire et divers.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir (art. L.2542-1 et suivants du C.G.C.T) :

- Urbanisme : depuis le dernier conseil municipal nous avons enregistré :

| PC | DP | CU | PD |
|----|----|----|----|
| 1 | 1 | 0 | 0 |

02DEL2025 – Fixation de la grille tarifaire - ALSH

Monsieur le Maire rappelle la création d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour certaines périodes de vacances scolaires. Dont la première session se déroulera du 10 au 14 février 2025.

Pour cela il est nécessaire de fixer une grille tarifaire.

Il précise que cette grille est composée sur les mêmes bases que la grille tarifaire en vigueur pour le service périscolaire. Elle est donc composée de 8 tranches de quotient famille.

Les inscriptions seront faites uniquement sur la base d'un forfait semaine de 5 jours.

Un tarif différent sera appliqué pour les enfants non-résidents dans la commune.

Monsieur le Maire propose la grille tarifaire suivante :

| TRANCHE | FORFAIT SEMAINE DE 5 JOURS STUCKANGEOIS | FORFAIT SEMAINE DE 5 JOURS EXTERIEUR |
|--------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------|
| < 500 | 75.00€ | 85.00€ |
| Entre 501 et 750 | 100.00€ | 110.00€ |
| Entre 751 et 1100 | 115.00€ | 125.00€ |
| Entre 1101 et 1400 | 120.00€ | 130.00€ |
| Entre 1401 et 1700 | 130.00€ | 140.00€ |
| Entre 1701 et 2000 | 140.00€ | 150.00€ |
| Entre 2001 et 2300 | 160.00€ | 170.00€ |
| > 2301 | 170.00€ | 180.00€ |

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider la grille tarifaire ci-dessus

| | |
|------------|-----------------------------------------------------|
| Pour | 10 |
| Contre | Cédric FRADELLA Mégane PLATAT Franck SCHEIDER |
| Abstention | 0 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35
 Procès-verbal relatif aux délibérations n°01AR2025 et 02AR2025.

La secrétaire de séance
 Carine CALLEGARI

Le Maire
 Olivier SEGURA




Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
 Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application *Télérecours citoyens* accessible sur le site www.telerecours.fr